




# CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI) ET PASSEPORT

Tout demandeur doit se présenter personnellement ; la personne mineure doit être accompagnée du représentant légal (prise d'empreinte digitale à partir de 12 ans).

## LES GRANDES ÉTAPES

- 1** Effectuer sa pré-demande sur le site :  
<https://ants.gouv.fr>  
Grâce à cette pré-demande, la Mairie récupérera vos informations. 
- 2** Prendre rendez-vous :  
En ligne : <https://troov.com/mairie-de-serra-di-ferro/rendez-vous>  
Par téléphone au 09 67 36 37 75
- 3** Se présenter au rendez-vous avec les pièces justificatives ainsi que votre pré-demande  
La liste des pièces justificatives est disponible sur notre site internet : [www.sarradifarru.corsica](http://www.sarradifarru.corsica)  
À la fin de l'enregistrement de votre demande, la Mairie vous délivrera un récépissé de demande de titre.
- 4** Pour le retrait de votre CNI ou passeport :  
Vous recevrez un SMS lorsque votre titre d'identité sera disponible en Mairie ; si celui-ci n'est pas retiré dans un délai de 3 mois, il sera détruit automatiquement.

POUR TOUTE DEMANDE DE TITRE D'IDENTITÉ, NOUS VOUS PRIONS D'AVOIR EN VOTRE POSSESSION TOUTES LES PIÈCES JUSTIFICATIVES REQUISES CAR L'AGENT NE RÉALISERA AUCUNE IMPRESSION DE DOCUMENTS.



## LES PIÈCES À FOURNIR :

### 1- JUSTIFICATIFS DE DOMICILE

- ORIGINAL DE MOINS D'UN AN
- ATTESTATION DE L'HÉBERGEUR ATTESTANT QUE LA PERSONNE EST HÉBERGÉE DEPUIS + DE TROIS MOIS + TITRE D'IDENTITÉ (EN COURS DE VALIDITÉ) DE L'HÉBERGEUR + JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE L'HÉBERGEUR
- SI LE DEMANDEUR EST SOUS TUTELLE : JUGEMENT DE TUTELLE + JUSTIFICATIF DE DOMICILE DU TUTEUR + CNI TUTEUR SAUF SI MAJEUR POSSÈDE DOMICILE PERSONNE

### 2- L'ACTE DE NAISSANCE (MOINS DE TROIS MOIS) SI L'ANCIEN TITRE A PLUS DE 2 ANS

### 3- 1 PHOTO

### 4- ANCIEN TITRE

## FISCALITÉ :

### PASSEPORT :

Timbre 86€ pour un majeur  
ou perte + Déclaration de perte

Timbre 42€ pour un mineur à  
partir de 15 ans

Timbre 17€ pour mineur jusqu'à  
14 ans

### CARTE D'IDENTITÉ :

Timbre 25€ en cas de vol

## **SI VOTRE DEMANDE CONCERNE UN MINEUR :**

- PRÉ-DEMANDE SAISIE SUR INTERNET : VEUILLEZ IMPRIMER LA PRÉ-DEMANDE OU VOUS MUNIR DE SON NUMÉRO APRÈS SA VALIDATION SUR [WWW.ANTS-GOUV.FR](http://WWW.ANTS-GOUV.FR) ET VENIR AVEC LORS DU RENDEZ-VOUS.

### **VEUILLEZ NOUS PRÉSENTER LES ORIGINAUX DES DOCUMENTS SUIVANTS :**

- L'ACTE DE NAISSANCE DE L'ENFANT DATANT DE MOINS DE 3 MOIS (AVEC FILIATION).
- L'ANCIEN TITRE D'IDENTITÉ DE L'ENFANT EN CAS DE RENOUELEMENT.
- 1 PHOTO DE MOINS DE 6 MOIS QUI NE FIGURE PAS SUR SON ANCIEN TITRE D'IDENTITÉ (DANS LE CAS CONTRAIRE, LE DOSSIER SERA REJETÉ, VOUS DEVREZ EFFECTUER UNE NOUVELLE DEMANDE ET REPRENDRE UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS). LA PHOTO DOIT ÊTRE CONFORME À LA NORME ISO/IEC 19794-5 (SANS LES LUNETTES, TÊTE BIEN DROITE, VISAGE DÉGAGÉ, BOUCHE FERMÉE, OREILLES DÉGAGÉES SANS BOUCLES D'OREILLES, SANS FOND BLANC ...).
- LE LIVRET DE FAMILLE.
- TITRE D'IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT LÉGAL (EN COURS DE VALIDITÉ)
- UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 1 AN DU OU DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX (FACTURE (PAS D'ÉCHÉANCIER, NI DE CONTRAT) D'EAU, D'ÉLECTRICITÉ, DE TÉLÉPHONE, IMPÔTS, ASSURANCE HABITATION (= SIGNATURE ET TAMPON DE L'ORGANISME D'ASSURANCE ...)). SI L'ENFANT EST HÉBERGÉ PAR UNE PERSONNE AUTRE QUE SES REPRÉSENTANTS LÉGAUX : REMPLIR UNE ATTESTATION D'HÉBERGEMENT, L'ORIGINAL DU TITRE D'IDENTITÉ DE L'HÉBERGEANT, L'ORIGINAL DU JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE L'HÉBERGEANT, AINSI QUE TOUS DOCUMENTS QUI PROUVENT CET HÉBERGEMENT (JUGEMENT...).

### **CAS PARTICULIERS :**

- SI LES PARENTS SONT SÉPARÉS : FOURNIR LE JUGEMENT COMPLET (AVEC LE LIEU DE DOMICILIATION DE L'ENFANT, LE(S) DÉTENTEUR(S) DE L'AUTORITÉ PARENTALE)
- EN CAS DE GARDE ALTERNÉE : FOURNIR LES DEUX ORIGINAUX DES JUSTIFICATIFS DE DOMICILE AINSI QUE LES TITRES D'IDENTITÉ.
- NOM D'USAGE : SI VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE ENFANT PORTE LE NOM DES DEUX PARENTS EN NOM D'USAGE, VEUILLEZ COMPLÉTER L'ANNEXE 1-1 « MODÈLE ACCORD PARENTAL RELATIF AU NOM D'USAGE DE L'ENFANT MINEUR ».
- POUR UN ENFANT SOUS TUTELLE : FOURNIR LE JUGEMENT ACCOMPAGNÉ DE L'ORIGINAL DU JUSTIFICATIF DE DOMICILE DU TUTEUR, L'ORIGINAL DU TITRE D'IDENTITÉ DU TUTEUR, LE CACHET DE L'ORGANISME. LA PRÉSENCE DU TUTEUR EST OBLIGATOIRE.
- POUR UN ENFANT VENANT D'OBTENIR LA NATIONALITÉ FRANÇAISE : FOURNIR LE DOCUMENT DE NATURALISATION.